

Tâches	Responsabilité et flux des informations	Notes
<ul style="list-style-type: none"> ▪ la transmettre aux ingénieurs et au client, pour examen; ▪ demander aux ingénieurs de confirmer les valeurs relatives à leurs corps de métiers respectifs, ou demander un supplément d'information à l'entrepreneur; ▪ voir s'il est possible que l'entrepreneur ait gonflé les valeurs de travaux initiaux pour obtenir plus de liquidités au début des travaux; ▪ examiner les valeurs reliées aux tâches d'achèvement des travaux, comme le nettoyage, la fourniture de dessins conformes à l'exécution et la fourniture des garanties; ▪ négocier certaines valeurs avec l'entrepreneur, s'il y a lieu; ▪ transmettre la liste des valeurs acceptée aux ingénieurs, à l'entrepreneur et au client. 	<p>retourné à l'entrepreneur général avec commentaires</p>	<p>L'architecte doit demander que les coûts des corps de métier soient ventilés selon un niveau de détail utile pour l'architecte, p. ex., séparer la fourniture et l'installation pour des éléments comme les portes et cadres en métal et séparer les carreaux muraux peu dispendieux des carreaux de plancher qui coûtent cher.</p> <p>Pour éviter les désaccords vers la fin du projet, s'assurer que les valeurs attribuées aux documents de clôture pour l'architecture, la structure, la mécanique et l'électricité sont appropriées.</p> <p>S'assurer que des valeurs ont été attribuées à des coûts initiaux légitimes, comme la mobilisation et les cautionnements.</p> <p>Caractéristiques usuelles d'une liste des valeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ subdivisée par divisions, principaux sous-traitants ou éléments quantifiables reliés à la construction; ▪ peut comprendre des travaux exécutés par la main-d'œuvre de l'entrepreneur, ainsi que les coûts de mobilisation, supervision, administration et profit; ▪ la valeur des contrats des sous-traitants et la ventilation des sous-traitants aident à déterminer adéquatement les certificats de paiement et la libération progressive de la retenue
<p>Fournir les documents contractuels à l'entrepreneur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ fournir à l'entrepreneur le nombre requis de documents contractuels ou des copies PDF des documents aux fins de leur reproduction par l'entrepreneur; ▪ émettre (dans certains cas) un jeu de documents mis à jour « pour construction » qui montrent toutes les modifications et révisions apportées pendant la phase de l'appel d'offres, pour éviter qu'il n'y ait confusion au sujet des documents qui sont appropriés; ▪ s'assurer qu'aucun document périmé ne soit en circulation. 	<p>De l'architecte à l'entrepreneur</p>	<p>Voir aussi le chapitre 6.5 – <i>Attribution du contrat de construction</i> pour de l'information additionnelle sur la préparation des contrats.</p>